



## CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

MM les conseillers, échevins et Président du CPAS,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous vous invitons à la séance du conseil communal qui aura lieu le jeudi 24 avril 2025 à la maison communale à 20 heures.

Le 16 avril 2025.

La Directrice générale  
B.MAHY



Le Bourgmestre  
JM DAERDEN

EXTRAIT DE LA NOUVELLE LOI COMMUNALE.

Art.L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR :

1. Dotation à la zone de police – approbation par le Gouverneur.
2. Budget communal 2025 – communication décision tutelle.
3. Enseignement communal : augmentation de cadre maternel au 24/03/2025.
4. Enseignement - Déclaration de vacance d'emploi au 15 avril 2025.
5. Ratification arrêtés de police.

### HUIS-CLOS :

6. Nomination maîtresse seconde langue à titre définitif.
7. Nominations institutrices primaires à titre définitif.
8. Ratification désignation institutrice maternelle temporaire.
9. Ratification désignation institutrices primaires temporaires.
10. Ratification désignation maître de religion catholique temporaire.
11. Ratification désignation maître d'éducation physique/psychomotricité temporaire.